

## **LES MISSIONS ET CONTRAT DE TRAVAIL SUR L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE**

Le Pied à l'Etrier est votre employeur. Vous êtes mis à disposition à titre onéreux auprès de particuliers, entreprises, collectivités, associations pour accomplir une mission de travail.

Le contrat de travail est un contrat à durée déterminée à usage constant établi pour la durée de la mission et pour un minimum d'1 heure de travail.

L'encadrant technique vous accompagne toujours la première fois chez le client.

L'accompagnatrice professionnelle vous remettra votre livret d'accueil du salarié.

Les missions sont variées :

- Aide à domicile
- Aide aux devoirs
- Aide agricole
- Aide de cuisine
- Aide jardinier
- Aide maçon
- Aide ménagère
- Agent de nettoyage
- Agent d'hôtellerie
- Animateur/animatrice
- Distributeur/distributrice de prospectus
- Homme toutes mains
- Garde d'enfants
- Manutentionnaire
- Serveur/serveuse.....

## **LES ACTIVITES ET CONTRAT DE TRAVAIL SUR LE CHANTIER D'INSERTION**

Le chantier d'insertion travaille sur 4 activités :

- Entretien des espaces verts
- Maintenance de bâtiment
- Distribution de prospectus, bulletins municipaux et cantonaux
- Evacuation/déménagement.

Les candidats sont recrutés en CDDI de 24 heures par semaine pour une durée déterminée de 7 mois. Ce contrat peut être éventuellement renouvelé pour 4 mois selon la progression du parcours d'insertion envisagé.